

# Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

## **BUREAU du lundi 20 mars 2017**

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

### **COMPTE RENDU**

#### **Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Alain GESTAS, Daniel ROUSSET, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Christian BERNARD, Alain BINARD

**Excusés** : Sylviane CHENE, Aimé NICOLIER, Thierry MOIROUX

**Secrétaire de Séance** : Guillaume FAUVET

\*\*\*\*\*

#### **Par convocation en date du 14 mars 2017, l'ordre du jour est le suivant :**

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Bureau du 1<sup>er</sup> février 2017

#### **DECISIONS DE GESTION :**

##### **Projet de Territoire - Stratégie territoriale**

- 1 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ».
- 2 - Demande de subvention au programme LEADER pour « l'animation de l'axe 2 développement durable pour l'année 2017 ».
- 3 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ».

#### **DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Info SIEA ;
- Projet de règlement intérieur ;
- Fonctionnement des commissions ;
- BP 2017 (Budgets annexes) ;
- Début de l'examen des points à l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 10 avril 2017.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.018 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ».**

**Monsieur le Vice-Président** expose à l'assemblée que, par délibération du Conseil de Communauté du 23 janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est devenue la structure porteuse du programme LEADER.

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, elle reprend les droits et obligations contenues dans la Convention signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la structure porteuse du GAL et l'Agence de Services et Paiements, ce qui inclut la mise à disposition de moyens humains suffisants dédiés à LEADER pour permettre de mener à bien la stratégie et d'assurer les tâches d'animation et de gestion, soit un minimum de 1,5 Equivalent Temps Plein (ETP) (article 3) ;

**CONSIDERANT** que pour assurer une animation et une gestion optimale du programme LEADER, les moyens humains à disposition du GAL ont été estimés pour 2017 à 1,9 ETP répartis entre 3 agents :

- coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois (0,6 ETP) ;
- animation de l'axe 2 développement durable (0,3 ETP) ;
- gestion du programme LEADER (1 ETP) ;

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse sollicite une subvention LEADER au titre de la coordination générale du programme LEADER et animation de l'axe 1 agriculture-bois pour l'année 2017 ;

**CONSIDERANT** que les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 34 773,00 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 27 818,40 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 6 954,60 euros ;

**Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :**

**DECIDER** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.019 - Demande de subvention au programme LEADER pour « l'animation de l'axe 2 développement durable pour l'année 2017 ».**

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération sollicite une subvention LEADER au titre de l'animation de l'axe 2 « développement durable » pour l'année 2017 ;

**CONSIDERANT** que les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 16 346,00 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 13 076,80 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 3 269,20 euros.

**Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :**

**DECIDER** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**DECIDE** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

**Délibération DB.2017.020 - Demande de subvention au programme LEADER pour la « Gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ».**

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre la mise en œuvre de ce programme, la Communauté d'Agglomération sollicite une subvention LEADER au titre de la gestion du programme LEADER pour l'année 2017 ;

Les éléments financiers du dossier sont les suivants :

- Dépense totale et subventionnable : 45 911,80 euros ;
- Taux : 80 % ;
- Subvention LEADER : 36 729,44 euros ;
- Autofinancement de la Communauté d'Agglomération : 9 182,36 euros.

**Monsieur le Vice-Président demande au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de :**

**DECIDER** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité**

**DECIDE** de solliciter la subvention LEADER pour ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Conseiller Communautaire ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 18 h 00.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 29 mars 2017**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 3 avril 2017.**